



Appel à projets de recherche d'intérêt régional

1^{er} APR 2011

Contexte

Dans un environnement international caractérisé par une compétition de plus en plus rude, la recherche constitue, avec l'innovation, un facteur clé pour assurer un développement économique durable de notre territoire.

La Région Centre a décidé de renforcer sa politique de soutien à la recherche et d'augmenter les moyens mis en œuvre pour en favoriser les retombées économiques, sociales et environnementales.

Les principes de mise en œuvre de la politique régionale visent à permettre :

- d'intervenir avec souplesse et réactivité pour soutenir les programmes de recherche,
- de focaliser les moyens sur un nombre limité d'opérations en fonction des orientations prioritaires de la Région,
- de recourir à une expertise compétente et reconnue pour conseiller la Région dans ses choix.

Dans le cadre des appels à projets lancés depuis 2007, la Région a soutenu près d'une centaine de projets, pour un montant total de subventions d'environ 16 M€.

En concertation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la Région fait le choix de nouvelles modalités pour la mise en œuvre de son soutien à la recherche, distinguant :

- des sujets de recherche « d'initiative académique », positionnés en termes de thématiques scientifiques, et reliés aux priorités scientifiques exprimées dans les stratégies de développement des établissements,
- des sujets de recherche « d'intérêt régional », qui peuvent être positionnés en termes d'orientations sociétales et d'articulation avec les priorités et les politiques régionales.

Les nouveaux appels à projets de recherche sont exclusivement dédiés au soutien à la recherche d'intérêt régional. Ces appels s'appuieront :

- sur des « orientations prioritaires » affichées par la Région, qui constituent des thématiques sociétales : habitat de demain, déplacements et gestion des flux des personnes et des biens, nutrition santé bien-être, tourisme et loisirs,
- sur des sujets « en articulation avec les politiques régionales » précisés pour répondre aux besoins de recherche associés aux différentes politiques régionales (listés en annexe).

Il est prévu par ailleurs de créer dès le début de l'année 2011 un nouveau dispositif de soutien à la recherche d'initiative académique. Ce dispositif impliquera la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage entre les demandes des différents établissements, qui s'appuiera sur les instances du PRES, avec un élargissement aux établissements de recherche qui n'en sont pas membres.

Objectifs

La première campagne d'appel à projets pour l'année 2011 consiste en un appel à projets de recherche d'intérêt régional destiné à soutenir des projets qui s'inscrivent clairement :

- dans au moins une des quatre orientations prioritaires mentionnées ci-dessus,
- et/ou dans des sujets « en articulation avec les politiques régionales » mentionnés ci-dessus et listés en annexe.

Les projets « jeunes chercheurs », dont le porteur sera âgé de moins de 35 ans, bénéficieront d'une attention particulière.

A titre indicatif, et de façon non exclusive :

- les projets présentés au titre de l'orientation « habitat de demain » pourront notamment concerner :
 - o les matériaux pour le bâtiment – efficacité, propriétés, performance
 - o le comportement de l'habitant vis-à-vis de la consommation en énergie
 - o les concepts innovants adaptés aux situations de handicap – accessibilité, ergonomie.
- les projets présentés au titre de l'orientation « déplacements et gestion des flux des personnes et des biens » pourront notamment concerner :
 - o la livraison de marchandises en agglomération (analyse des problématiques spécifiques à ce secteur, retour sur les expériences menées dans différentes agglomérations)
 - o l'offre multimodale et le transfert modal, l'évolution des demandes de transport de personnes (recherches amont facilitant la mise en place d'outils de modélisation spatiale de l'offre et de la demande de transport).
- les projets présentés au titre de l'orientation « nutrition, santé, bien-être » pourront notamment concerner :
 - o l'analyse des typologies de représentation des consommateurs, leur mise en lien avec les comportements, la compréhension des mécanismes de

- réception des informations pour favoriser une logique du « mieux être » s'appuyant sur des produits ou des services répondant au mieux aux attentes des consommateurs et des politiques de santé publique,
- o la recherche de nouvelles matières premières d'origine naturelle (végétale, minérale) ou existantes à développer qui pourraient se substituer à des produits existants tant pour l'agroalimentaire que pour la production pharmaceutique et cosmétique.
- les projets présentés au titre de l'orientation « tourisme et loisirs » pourront notamment concerner :
 - o la connaissance du comportement et des attentes individuels et collectifs qui influent sur l'attraction des touristes en région Centre,
 - o l'interprétation du patrimoine de la région Centre avec une perspective de valorisation touristique.

Sont exclus de ces appels à projets :

- les projets déjà retenus pour être soutenus dans le cadre du CPER 2007-2013,
- les projets ayant fait l'objet d'expertises scientifiques négatives dans le cadre d'appels à projets aux niveaux régional, national ou européen, s'ils n'ont pas été modifiés pour prendre en compte les remarques des experts,
- les projets nécessitant la mise en œuvre d'expériences en plein champ sur les OGM.

Dans le cadre de cette première campagne d'appels à projets 2011, la Région envisage un financement total de 2,5 M€ dont environ 0,4 M€ pour les projets présentés par des jeunes chercheurs.

Le lancement d'une autre campagne d'appel à projets du même type est prévu en avril 2011, avec un financement total du même ordre de grandeur.

En pratique

➤ Critères auxquels les projets doivent obligatoirement répondre :

- o Avoir comme porteur principal un laboratoire de recherche publique localisé en région Centre,
- o Pour les projets ne relevant que des orientations prioritaires (habitat de demain, déplacements et gestion des flux des personnes et des biens, nutrition santé bien-être, tourisme et loisirs) : être présentés conjointement par au moins deux partenaires dont au moins un acteur socio-économique (partenaire non académique).
NB : Pour les projets « en articulation avec les politiques régionales », le nombre de partenaires est libre, sans obligation d'acteur socio-économique.
- o Se dérouler sur une période comprise entre 1 et 3 ans,
- o Solliciter une subvention supérieure ou égale à 20 000 € et inférieure ou égale à 200 000 €,
- o Pour les projets « jeunes chercheurs » : le porteur de projet doit être âgé de moins de 35 ans à la date de clôture de la présente campagne d'appel à projets.

➤ **Bénéficiaires potentiels des aides régionales :**

Les bénéficiaires potentiels sont les laboratoires de recherche publique localisés en région Centre. Le financement de laboratoires publics extérieurs à la région peut cependant être envisagé dans le cas de projets à fort intérêt régional, lorsque le recours à des compétences extérieures est incontournable pour la réussite du projet.

Les financements nécessaires pour les partenaires non académiques pourront apparaître sous la forme d'une sous-traitance auprès des établissements de recherche partenaires académiques du projet.

*NB : Lorsqu'un projet est présenté conjointement avec une ou des entreprises exerçant leur activité en région Centre et souhaitant bénéficier d'un soutien de la Région, celle(s)-ci peut (peuvent) également faire le choix de présenter un dossier « CAP R&D » (contact « CAP R&D » : Yolande BOUDARD -Téléphone : 02 38 70 31 86 (ou 32 71)
Mail : yolande.boudard@regioncentre.fr).*

Le dossier « CAP R&D » pourra être envisagé et étudié uniquement si le projet est retenu pour un financement par la Région.

➤ **Dépenses éligibles pour les bénéficiaires potentiels :**

- o Investissement (équipements),
- o Personnel non permanent recruté dans le cadre du projet (doctorants, post-docs, ingénieurs, techniciens),
NB : Les doctorants doivent être inscrits dans des établissements habilités membres du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) Centre – Val de Loire Université.
- o Exclusivement pour les EPIC : personnel permanent impliqué dans le projet dans la limite de 50% des salaires versés,
- o Fonctionnement directement induit par le projet (possibilité de faire apparaître des frais d'ingénierie dans la limite de 5 % du montant de la subvention demandée).

➤ **Principaux critères d'analyse des projets :**

- o Impact sur le développement socio-économique régional, potentiel de valorisation,
- o Inscription avérée dans au moins une des orientations majeures définies par la Région et/ou dans un des sujets « en articulation avec les politiques régionales »,
- o Implication d'acteurs socio-économiques (entreprises, associations...) exerçant de préférence leur activité en région Centre, soit sous forme d'une expression d'intérêt pour les résultats potentiels du projet, soit sous forme d'une coopération avec les laboratoires porteurs,
- o Contribution à la structuration de la recherche régionale (projets impliquant

différents établissements, différentes unités de recherche implantés en région Centre : la taille des unités de recherche concernées sera prise en compte également lorsque plusieurs équipes au sein de l'unité de recherche contribuent au projet),

- o Références des laboratoires de recherche porteurs et de leurs équipes participant au projet,
- o Qualité scientifique et technique du projet,
- o Soutien apporté par le(s) établissement(s) de tutelle des laboratoires porteurs, par exemple sous la forme de co-financement (y compris les salaires des personnels permanents concernés) du projet,
- o Respect de la législation environnementale en vigueur, en particulier celle relative au recyclage en fin de vie des équipements acquis dans le cadre du projet,
- o Prise en compte des aspects relatifs à l'organisation et à la gestion du projet,
- o Parmi les projets impliquant des partenaires hors région Centre, localisation géographique de ces partenaires : une priorité sera accordée aux projets impliquant des partenaires localisés dans les régions du Grand Bassin Parisien (Basse-Normandie, Bourgogne, Champagne Ardennes, Haute-Normandie, Ile-de-France, Pays de Loire, Picardie), et dans les régions bénéficiant de la politique de coopération décentralisée de la Région Centre (Allemagne : Saxe Anhalt, Pologne : Malopolska, République Tchèque : Pardubice, Mali : Mopti, Mauritanie : Gorgol, Maroc : région de Meknès Tafilalet, Chine : Hunan, Inde : Tamil Nadu, Laos : Luang Prabang).

➤ **Confidentialité - communication :**

Dans le cadre de cet appel à projets, la Région s'engage à ne diffuser aucune information confidentielle autre que celles nécessaires à l'expertise des projets. Le porteur de projet peut accepter ou refuser le transfert du dossier vers d'autres financeurs potentiels. Un engagement de confidentialité sera par ailleurs exigé des experts sollicités par la Région. Cependant, afin que la Région puisse assurer un travail de promotion autour de cet appel à projets et de ses résultats, chaque candidat s'engage à fournir une présentation non confidentielle du projet ainsi qu'un résumé non confidentiel des résultats s'il y a lieu.

➤ **Conventionnement et partenariat :**

Chaque projet sélectionné pour être subventionné par la Région donnera lieu à l'établissement d'une convention entre la Région et les établissements de tutelles des laboratoires partenaires du projet. La convention définira les modalités d'attribution de la subvention régionale à l'établissement de tutelle principale du laboratoire porteur du projet. Cet établissement jouera le rôle de coordinateur du projet et sera l'unique interlocuteur de la Région pour le suivi de la convention. Il sera responsable de la répartition de la subvention régionale entre les différents partenaires selon les besoins liés à l'avancement du projet.

La subvention de la Région pourra être complétée d'une subvention FEDER ou FSE attribuée avec ses modalités spécifiques, qui feront l'objet d'une concertation au cas par cas avec les partenaires concernés.

Procédure

Ce nouvel appel à projets est lancé avec un dispositif modifié. En effet, il comprendra une procédure en deux temps :

- un premier dossier simplifié, détaillant particulièrement l'impact socio-économique et environnemental, sera adressé à la Région. Un certain nombre de projets seront alors présélectionnés par la Région au vu de leur intérêt régional,
- les projets présélectionnés seront complétés et ces dossiers complets seront adressés à des experts scientifiques extérieurs à la Région. Ensuite, les projets ayant fait l'objet d'une expertise scientifique favorable pourront être retenus de façon définitive et bénéficier d'un financement de la Région.

Les établissements de tutelle des laboratoires porteurs des projets pourront, s'ils le souhaitent, transmettre leur avis sur les projets les concernant.

➤ **Constitution des dossiers simplifiés et sélection des projets**

Les dossiers types de candidatures ont été envoyés sous forme électronique aux responsables des établissements publics de recherche (universités, EPST, EPIC) présents en région. Ils peuvent être retirés à la Région, et seront disponibles prochainement sur le site Internet <http://www.regioncentre.fr>.

Chaque dossier doit être soumis par son laboratoire porteur à son établissement de tutelle principale, selon les modalités spécifiques à cet établissement. Cet établissement doit informer du projet tous les autres établissements de tutelle de tous les laboratoires partenaires du projet. Il est le seul habilité à transmettre le dossier au Conseil Régional selon les modalités indiquées ci-dessous.

Les dossiers présentés devront être rédigés **en français** et parvenir **complets et en un seul envoi** impérativement **avant le lundi 31 janvier 2011 – 18 heures** :

- 1) en 5 exemplaires papiers, préalablement signés, à l'adresse suivante :
Conseil régional du Centre
« Appels à projets recherche »
Direction Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert de Technologie
9 rue Saint-Pierre Lentin
45041 Orléans Cédex 1
- 2) en version électronique, à partir du formulaire à télécharger (format PDF), en utilisant la nomenclature suivante et en y substituant l'acronyme du projet présenté :
« APR_2011_1_acronyme.pdf »
à l'adresse suivante :
appels.recherche@regioncentre.fr

Le formulaire ne permet d'inclure que du texte. Les données non textuelles (schémas, images...) sont à faire figurer en annexe dans un fichier PDF

« APR_2011_1_acronyme.annexe.pdf » (taille maximale : 2 Mo, images à compresser)

Ces dossiers simplifiés feront l'objet d'une instruction détaillée par les services de la Région aboutissant à une présélection au vu de leur intérêt régional. Chaque porteur de projet sera informé des décisions le concernant.

➤ **Constitution des dossiers complets et sélection des projets financés**

Les dossiers des projets retenus à l'issue de cette première sélection seront retournés par la Région en version électronique à leur porteur pour être complétés (le formulaire complet à remplir apparaîtra alors en entier).

La demande de subvention ne pourra pas être augmentée dans ce dossier complet, seul le coût total du projet pourra éventuellement être revu à la hausse.

Les dossiers complets devront parvenir **en un seul envoi** impérativement **avant le jeudi 5 mai 2011 – 18 heures** :

- 3) en 5 exemplaires papiers, préalablement signés, à l'adresse suivante :
Conseil régional du Centre
« Appels à projets recherche »
Direction Enseignement Supérieur, Recherche et Transfert de Technologie
9 rue Saint-Pierre Lentin
45041 Orléans Cédex 1

- 4) en version électronique, en utilisant la nomenclature d'identification du formulaire complet transmis par la Région (« APR_2011_1C_acronyme.pdf ») à l'adresse suivante :
appels.recherche@regioncentre.fr

Le formulaire ne permet d'inclure que du texte. Les données non textuelles (schémas, images...) sont à faire figurer en annexe dans un fichier PDF « APR_2011_1C_acronyme.annexe.pdf » (taille maximale : 2 Mo, images à compresser)

Ces dossiers complets seront alors soumis à des experts scientifiques extérieurs à la Région. Les projets ayant fait l'objet d'une expertise scientifique favorable pourront être retenus de façon définitive et bénéficier d'un financement lors d'une décision de la Commission permanente régionale. Chaque porteur de projet sera informé des décisions le concernant.

Contacts

Questions générales

Catherine MORIN de FINFE
Téléphone : 02 38 70 31 46 (ou 32 13)
Email : appels.recherche@regioncentre.fr

Questions spécifiques

Selon les questions, les porteurs de projets sont invités à contacter :

- les cellules de valorisation des établissements dont ils relèvent ou leur administration
- les services de la Région, soit selon les domaines scientifiques :

Energie et Matériaux : Franck PINGAULT
(Téléphone : 02 38 70 28 52)

Sciences du Vivant : Catherine MORIN de FINFE
(Téléphone : 02 38 70 35 05)

Sciences de la Terre, de l'Environnement et de l'Univers : Catherine MORIN de FINFE
(Téléphone : 02 38 70 31 46)

Sciences Humaines et Sociales : Nicolas DUBOULOZ
(Téléphone : 02 38 70 31 73)

Mathématiques, Physique, Informatique, Electronique : Isabelle COUDERT
(Téléphone : 02 38 70 28 60)

Version du 16 décembre 2010 matin

ANNEXE

Liste des sujets « en articulation avec les politiques régionales »

Coopération internationale (CI):

CI-1 Transformation et valorisation des plantes aromatiques et médicinales - chimie, étude des principes actifs, procédés d'extraction : projets impliquant une coopération ou une application concernant la région de Meknès Tafilalet (Maroc)

CI-2 Exploitation des plantes aromatiques et médicinales, et préservation de la biodiversité-agronomie : projets impliquant une coopération ou une application concernant la région de Meknès Tafilalet (Maroc)

CI-3 Techniques d'assainissement et développement durable dans les espaces peu métropolisés : projets impliquant une coopération ou une application concernant la région de Meknès Tafilalet (Maroc)

CI-4 Biodiversité, développement et réduction de la pauvreté dans les pays du Sud

CI-5 Bio-indicateurs de la qualité des eaux fluviales : projets impliquant une coopération ou une application concernant le fleuve Niger (Mali)

Environnement (ENV):

ENV-1 Biodiversité et services écosystémiques :

Relations entre la biodiversité et les services écosystémiques, valeur (monétaire et non monétaire) de la biodiversité et des services écosystémiques.

ENV-2 Lutte contre les espèces envahissantes et valorisation économique :

Nouvelles techniques de lutte contre les espèces envahissantes animales ou végétales : technique de repérage, d'éradication, et valorisation éventuelle des résidus de l'éradication, à l'exemple de projets de recherche sur les bioplastiques à partir de l'arrachage de la jussie.

Agriculture et Forêt (AF) :

AF-1 Sociologie

Identification des freins et des leviers au changement dans le cadre de la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement, notamment dans le domaine des grandes cultures.

AF-2 Substituts aux OGM

Dans le domaine de l'alimentation des monogastriques et particulièrement des volailles, identifier des rations alimentaires basées sur des productions locales les plus compétitives en regard des rations à base de soja. Une approche multifactorielle couplant souche de volailles et rations serait sans doute nécessaire également. Des données économiques sur l'estimation du surcoût sont également recherchées.

AF-3 Eau

Quel impact économique et quelles adaptations possibles des exploitations dans le contexte réglementaire (évolution de la Politique Agricole Commune et réglementation environnementale) dans le contexte d'une baisse significative des capacités d'arrosage en région Centre (baisse réglementaire des quotas en nappe de Beauce).

AF-4 Biomasse

La production de biomasse à des fins non alimentaires est fortement sujette à polémique surtout si elle vient en concurrence directe de la production alimentaire (concurrence sur le foncier). Quelle acceptation sociale pour ces productions dont on pressent qu'elles peuvent jouer un rôle dans l'avenir ? Et sous quelles conditions (consommation locale, modes de production...) ?

Aménagement du Territoire (AT) :

Les sujets ci-dessous font a priori appel à des équipes pluridisciplinaires, incluant notamment une composante « sociologie » (besoin d'évaluer, au-delà de données chiffrées ou techniques, le ressenti des acteurs ou habitants, par des enquêtes notamment).

AT-1 Armature urbaine

Qualification des leviers d'action pour conforter le rôle des « Pôles de centralité », dans leurs fonctions d'animation d'un territoire élargi

AT-2 Urbanisme durable

Dans la poursuite des investigations (analyses chiffrées) menées par la DREAL sur la question de l'étalement urbain en région Centre, travaux sur :

- l'impact des politiques publiques (outils et incitations financières de l'Etat et des collectivités locales) sur l'étalement urbain (prêt à taux zéro, extensions urbaines le cas échéant financées par les collectivités, les documents d'urbanisme...)
- les freins psychologiques à la densité
- l'analyse du ressenti d'habitants vivant dans des quartiers à la fois denses et spacieux (influence de la composition urbaine, des formes architecturales, des espaces publics...)
- l'évaluation des stratégies foncières des agglomérations

AT-3 Déplacements

Les freins à la mobilité durable (autopartage, covoiturage ...)

AT-4 Paysages/Biodiversité

- Les bonnes pratiques en matière d'aménagement des centres bourgs, pour lutter contre la banalisation des espaces publics dans les villages
- Evaluation des initiatives, stratégies conduites et méthodologies adoptées dans le domaine de la mise en valeur des paysages
- Les freins psychologiques à la prise en considération des enjeux liés à la biodiversité dans les politiques publiques

AT-5 Services à la population

- Les freins psychologiques des jeunes médecins à l'exercice libéral de la médecine
- Les motivations des médecins qui s'installent dans leur choix d'implantation
- Evaluation des politiques publiques menées par les collectivités des franges franciliennes pour s'adapter aux besoins des habitants dont le mode de vie est lié aux migrations pendulaires

Formation (F)

F-1 Formation en alternance et évaluation : évolution des pratiques d'évaluation formateurs/professionnels de santé en lien avec l'universitarisation des formations et notamment de celle d'infirmier

F-2 Abandons en cours de formation d'infirmier : évaluation de l'impact du processus pédagogique sur ces abandons et étude de son évolution possible afin de les limiter

Stratégies régionales (SR)

Pour les sujets ci-dessous, des contributions sont préférentiellement recherchées à court terme dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de

Développement Durable du Territoire (SRADDT), qui sera finalisé à la fin de l'année 2011. Des recherches à plus long terme peuvent cependant également être proposées.

SR-1 Prospective démographique des mobilités résidentielles et de leurs conséquences territoriales

SR-2 Modalités de prise en compte du vieillissement et de la dépendance dans les politiques d'aménagement du territoire, de logement, de santé publique, d'insertion et de formation

SR-3 Facteurs d'attractivité et d'ancrage de la population et des entreprises sur un territoire

SR-4 Analyse des dynamiques territoriales (métropolisation et villes moyennes...) et des réseaux spatiaux

SR-5 Les services et équipements à la population : quelles organisations territoriales, quel maillage ?

SR-6 La périurbanisation

SR-7 Anticipation des mutations économiques et de l'emploi

SR-8 Géographie des classes créatives et impacts sur le développement économique local

SR-9 Analyse spatiale des disparités sociales (géographie des situations de précarité et d'inégalité)

Pour les sujets ci-dessous, des contributions sont préférentiellement recherchées à court terme dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) ou du Plan Climat régional, qui sera finalisé à la fin de l'année 2011. Des recherches à plus long terme peuvent cependant également être proposées.

SR-10 Adaptation des territoires au changement climatique, Prospective sur l'impact du changement climatique sur les activités économiques et l'emploi

SR-11 Prospective des déplacements des personnes sur le territoire régional

Pour les sujets ci-dessous, des contributions sont préférentiellement recherchées à court terme dans le cadre de l'Agenda 21 de la Région qui propose la mise en place d'indicateurs de développement durable du territoire.

SR-12 Nouveaux indicateurs de richesse, "progrès sociaux" et "bien-être" territoriaux

Pour les sujets ci-dessous, des contributions sont recherchées sur les modalités d'association des citoyens, habitants ou usagers du territoire à la construction et l'évaluation des politiques :

SR-13 La démocratie participative

Développement économique (DE)

DE-1 Enseignement supérieur et territoires : impact des établissements d'enseignement supérieur et de leur positionnement géographique et thématique sur la compétitivité des régions et sur les systèmes régionaux d'innovation

DE-2 Impact de l'évolution du coût des énergies sur la localisation des marchés

DE-3 Impact de l'évolution du coût des énergies en matière de mobilité et d'attractivité touristiques

DE-4 Impact de l'évolution des parités monétaires en matière de mobilité et d'attractivité touristiques, possibilité d'anticiper ces impacts

Transports (T)

T-1 Transport ferroviaire : travaux de recherche permettant de comprendre et de prévenir l'usure précoce des matériels roulants en présence de corps étrangers (en particulier les feuilles mortes) sur les voies ferrées

Efficacité énergétique (EE)

EE-1 Leviers psychologiques pour déclencher le passage à l'acte en matière d'économies d'énergie

EE-2 Comportement des utilisateurs vivant dans des bâtiments à basse consommation d'énergie

EE-3 Comportement des transferts hygrométrique, thermique, perméances, des matériaux de construction, impact sur le comportement thermo-hygro-dynamique dans les bâtiments mais aussi sur la qualité sanitaire de l'air

EE-4 Recherche sur le comportement thermodynamique des bâtiments soumis à des surfaces déperditives

EE-5 Thermographie

EE-6 Stockage d'énergie à l'échelle d'un ensemble de bâtiment

Divers (D) :

D-1 Egalité femme homme : « Le travail invisible des femmes »

Caractérisation des typologies de situation de femmes réalisant un travail invisible (femmes d'artisans, commerçants, agriculteurs, femmes dans les métiers de l'assistance aux personnes...) et définition des scénarii de reconnaissance des compétences acquises (par opposition à la mise en place de statut) ou d'accès à la reconnaissance des compétences valorisées dans ce cadre.

